

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Nouvelle-Beauce, tenue le 20 février 2024, à 18 heures, à la salle du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, située au 280, boulevard Vachon Nord, à Sainte-Marie, sous la présidence de monsieur Gaétan Vachon, maire de la ville de Sainte-Marie et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce, où les maires suivants étaient présents :

Yvon Asselin	Municipalité de Sainte-Hénédine
Jean Audet	Municipalité de Frampton
Patricia Drouin	Municipalité de Vallée-Jonction
Olivier Dumais	Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon
Luce Lacroix, représentante	Ville de Sainte-Marie
Étienne Lemelin, substitut	Municipalité de Saint-Bernard
Carl Marcoux	Municipalité de Saint-Elzéar
Clément Marcoux	Municipalité de Scott
Claude Perreault	Municipalité de Sainte-Marguerite
Carole Santerre	Municipalité de Saints-Anges
Réal Turgeon	Municipalité de Saint-Isidore

Formant le quorum de ce conseil malgré l'absence motivée de monsieur Francis Gagné, maire de la municipalité de Saint-Bernard.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Nancy Labbé est également présente.

Résolution numéro 17468-02-2024

Objet : Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants et des priorités d'intervention 2024

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité dans le cadre du volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les années 2020 à 2025;

ATTENDU que la MRC doit affecter une part du FRR à la mobilisation des communautés et au soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;

ATTENDU que les priorités d'intervention adoptées en 2021 seront reconduites pour 2024;

Priorités d'intervention	Orientations
1. Occupation et aménagement du territoire	<p>1.1 Entreprendre la révision du Schéma d'aménagement en débutant par les thèmes identifiés comme étant prioritaires.</p> <p>1.2 Identifier des pistes de solutions innovantes et durables pour soutenir la croissance des municipalités et répondre aux besoins des citoyens tout en respectant le cadre légal.</p> <p>1.3 Amorcer l'élaboration d'un plan de mobilité et de transport pour l'ensemble du territoire (pédestre, cyclable, routier, collectif, ferroviaire).</p>
2. Offre de services de la MRC	<p>2.1 Analyser les besoins communs et identifier les opportunités de collaborations intermunicipales pour optimiser l'ensemble des ressources.</p> <p>2.2 Établir des mécanismes de communication entre les municipalités et la MRC afin d'être mieux informés des projets à venir et en cours de réalisation de part et d'autre.</p>
3. Développement local, territorial et régional	<p>3.1 Appuyer les projets structurants qui améliorent la qualité du milieu de vie et qui répondent aux différents besoins des communautés locales.</p> <p>3.2 À l'aide du volet 3 du Fonds régions et ruralité, définir collectivement notre « Signature innovation » qui permettra le développement de créneaux distinctifs pour la MRC et l'ensemble des municipalités.</p> <p>3.3 Amorcer une réflexion sur ce qui nous définit culturellement et territorialement et voir le potentiel de développement.</p> <p>3.4 Améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyens.</p>
4. Gouvernance et gestion organisationnelle	<p>4.1 Établir clairement les rôles et responsabilités des niveaux politique et administratif de la MRC.</p> <p>4.2 Évaluer les aspects techniques des séances de conseil pouvant être améliorés et proposer au conseil des pistes de solutions.</p> <p>4.3 Impliquer les directions municipales dans la réflexion des projets concernant leur organisation.</p>
5. Développement touristique	<p>5.1 Soutenir la promotion du développement touristique de La Nouvelle-Beauce.</p>
6. Promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	<p>6.1 Soutenir la promotion du développement économique de La Nouvelle-Beauce et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise.</p>

ATTENDU que ces projets feront l'objet d'une analyse par le comité technique d'analyse de projets et que celui-ci déposera ses recommandations au conseil à mesure que les projets seront déposés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Olivier Dumais, appuyé par madame Luce Lacroix et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce adopte la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et les priorités d'intervention 2024.

(Signé)

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière

(Signé)

Gaétan Vachon
Préfet

Copie certifiée conforme, ce 21 février 2024.



Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière